

Numéro 117 - automne 2011 - Paraît 4 fois par an

Editeur responsable: L-C Lévy

tirage 6500 exemplaires -AHCVV=CCP 12-8533-8

Internet: www.ahcvv.ch adresse électronique: journal@ahcvv.ch

ont participé à ce numéro: Marie France Spielmann (ms), Nicole Falony (nf), Roman Juon (rj), Andrienne Soutter (as), Jean Spielmann (js).

l'ancien manège

Ce qui fut une utopie va devenir une réalisation.

Le Conseil municipal vient de voter un crédit d'étude de 1.700 000 francs qui devrait aboutir à un concours lancé, nous l'espérons, en 2012. Ensuite ce sera un crédit de construction d'environ 17 millions qui sera présenté au Conseil municipal. Si tout se passe normalement le Manège devrait être mis en service aux alentours de 2015. A première vue, l'aspect extérieur ne devrait pas être modifié. Par contre, les rampes d'accès aux étages devront être démolies. Dans son centre au rez-de-chaussée on retrouvera la forme du manège d'origine. Cette surface deviendra ainsi l'agora de l'édifice.

Alors que l'on envisageait au début une location annuelle de 140 000 francs, on vient d'apprendre que l'Etat de Genève qui est le propriétaire du bâtiment serait prêt à le vendre à la Ville de Genève. On doit reconnaître que ce projet, dont les prémisses datent déjà de presque 30 ans et qui a été lancé il y a environ 5 ans par un collègue réunissant les différentes associations du quartier, pourrait être réalisé grâce à la complicité du Conseiller d'Etat Mark Muller et du Conseiller administratif de la Ville de Genève Manuel Tornare ainsi que des services de son collègue Rémy Pagani. Mais ce que nous devons aussi souligner c'est la passion pour ce projet exprimée par les directions de ces deux départements et leurs collaboratrices et collaborateurs. En effet, sans leur enthousiasme, le Manège resterait un garage à voitures pour les hautes administrations cantonales et municipales de la Ville de Genève. Pour compléter le tableau il faut rendre un immense hommage aux comités de la crèche de la Madeleine, de la Ludothèque, de la Maison de Quartier de Chausse-Coq, de l'AHCVV (L'association des habitants du centre et Vieille-Ville), des cuisines scolaires et enfin de l'Eveil culturel. Le nombre d'heures de travail, les réunions, les délégations avec les autorités ont fait que les premières pierres ont été scellées très solidement.

alhambbar

Les représentants de presque tous les partis du Conseil municipal seront appelés à voter une motion qui demande aux autorités de la Ville de Genève de revoir le plan du café/restaurant. En effet le projet actuel s'il devait être réalisé comme prévu, assurerait sa faillite à coup sûr. Ce qui s'est d'ailleurs déjà produit avec les deux premiers gérants de l'Alhambbar très peu de temps après qu'ils se soient lancés dans l'aventure.

Par contre, les gérants actuels réussissent à gérer l'établissement depuis plus de quinze ans sans problème. Par notre action et notre connaissance de l'Alhambra nous avons démontré qu'un foyer pouvait être installé au 2^{ème} étage sans problème. Il était exigé pour permettre aux organisateurs de spectacles de gérer leur budget au mieux.

Ainsi l'Alhambbar se trouvant au 1^{er} étage pourrait poursuivre sa mission, à savoir celle d'un établissement public ouvert toute l'année la journée et en soirée. Le maintien de l'animation et de la vie dans le quartier, alors que les activités y sont en voie de disparition, est une nécessité également pour préserver la sécurité. Les plans devront être modifiés de façon à ce qu'ils puissent assurer le fonctionnement économique de l'Alhambbar. C'est une étude réalisée par un spécialiste de la restauration qui nous a convaincu qu'il fallait obtenir toutes les garanties pour que le business plan fonctionne.

Dans le même ordre d'idées nous avons fait appel à un ingénieur pour voir si le chantier pouvait se réaliser en 2 périodes, ceci pour que l'Alhambbar soit fermé le moins longtemps possible. L'étude nous a confirmé qu'il était tout-à-fait possible de réaliser la restauration de l'Alhambra en 2 étapes, mais la direction des travaux ne semble pas nous suivre.

Nous attendons le résultat du vote de la motion avec un immense intérêt avec l'espoir que le bon fonctionnement futur de l'Alhambbar soit assuré.

rj

rj

manifestations de fin d'année en ville « Genève sur son 31 »

Pour la première fois, la Ville regroupe les animations de fin d'année de la Ville sous une même bannière : « Genève sur son 31 ».

Ce concept englobe les illuminations de Genève, le Festival Arbres en lumières, le Village des saveurs et la Fête de Nouvel An. Ces événements se dérouleront cette année sur une même période et permettront de mettre en valeur un des sites les plus emblématiques de Genève : la Vieille-Ville.

Illuminations de Genève « POST TENEBRAS LUX » : la rue du Mont-Blanc à l'honneur

Les illuminations seront installées du 1^{er} décembre au 9 janvier, quatorze kilomètres de guirlandes et près d'un demi-million de leds seront posés. Comme nouveauté, la rue du Mont-Blanc sera cette année, intégralement redécorée.

A la place du Molard, un majestueux sapin de Noël sera décoré de manière écologique : depuis 2010, la consommation d'électricité des décorations qui ornent l'arbre a été divisée par dix.

Les illuminations de Genève respectent par ailleurs les principes de développement durable chers à la Ville de Genève. L'énergie fournie par les SIG pour les illuminations est ainsi exclusivement « Vitale Vert », issue de la production hydraulique et des nouvelles énergies renouvelables.

Festival « Arbres en lumières » : 100% d'oeuvres originales

Pendant tout le mois de décembre, le Festival « Arbres en lumières » permettra à la population et aux touristes de redécouvrir certains sites à travers des œuvres originales, spécialement conçues pour la manifestation. Une dizaine d'artistes suisses et internationaux ont été invités à habiller le cadre intimiste de la Vieille-Ville de leurs créations lumineuses.

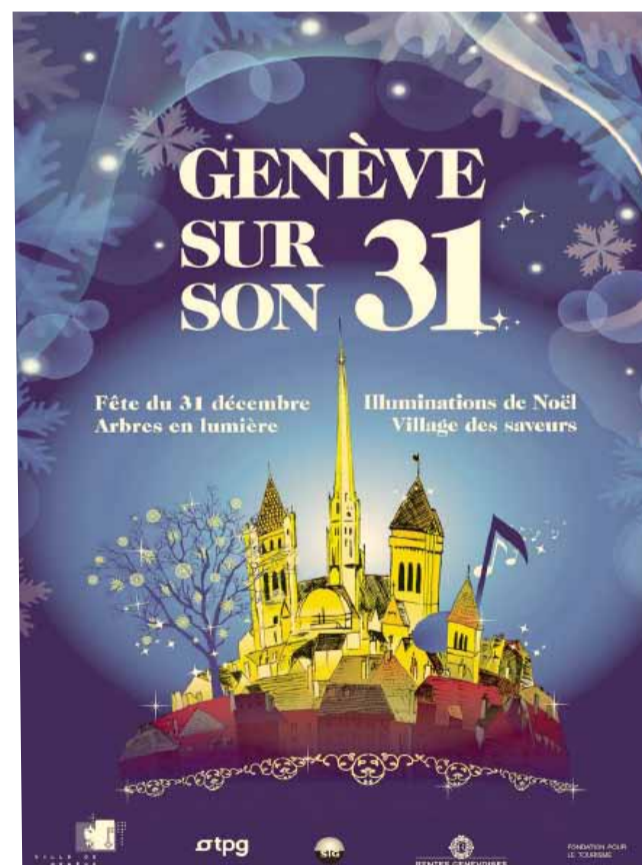
Village des saveurs : la région au menu

Autre nouveauté cette année : les maraîchers genevois seront aussi de la fête. Des stands installés à la place de la Fusterie du lundi au samedi, de 11h00 à 21h00, permettront aux visiteurs de déguster des produits régionaux et de découvrir l'artisanat local. Des animations pour enfants seront aussi proposées les mercredis et samedis. Tous les produits du Village des saveurs pourront être consommés sur place, sous la tente érigée pour l'occasion.

Fête du 31 décembre : de nouveaux lieux pour s'amuser

Comme en 2010, la Ville n'oubliera pas de célébrer le passage à l'An nouveau à travers un Réveillon qui s'adresse à un large public large. Cette année, la fête s'agrandit en utilisant le parking de la Rôtisserie. Des artistes de rue accompagneront le public durant toute la soirée. Le parvis de la Cathédrale St-Pierre, la place du Bourg-de-Four et les Canons de l'Hôtel-de-Ville abriteront aussi plusieurs animations, organisées dans une atmosphère bon enfant. Electro, rock, lounge, musette : la programmation musicale sera des plus éclectiques jusqu'aux petites heures du matin. Enfin, il sera aussi possible de se réchauffer autour d'un verre de vin chaud ou d'une fondue dans la désormais traditionnelle yourte de l'Association T-Interaction (association sociale de réinsertion) qui sera installée place du Rhône.

Pour tout complément d'information
Caroline Widmer
Ville de Genève
environnement urbain et sécurité
Tél. : +41 (0) 22 418 24 82
caroline.widmer@ville-ge.ch



un exemple de concertation à souligner

En ce qui concerne, la Fête du 31 décembre, deux membres du comité de notre association, à leur demande, ont rencontré le responsable de la manifestation. La première fois, au cours de l'été, pour lui faire part de nos critiques de la fête 2010, et de nos souhaits pour celle de 2011. Lors du premier entretien, ces deux personnes ont eu l'impression d'avoir été entendues et comprises. Cette impression a en effet été confirmée lors d'une deuxième réunion de présentation du projet au mois de novembre. Il ne reste plus que de faire la fête pour constater si nos remarques et suggestions ont réellement été prises en compte. Si tel était le cas, nous pourrions tous nous féliciter qu'un réel processus de participation ait pu avoir lieu. En effet, cela fait des années que notre association réclame une meilleure concertation « en amont » sur les projets qui touchent le quartier, et pas seulement une information « en aval ».

as

Le courrier des lecteurs!

Les lettres publiées expriment la position des auteurs

peace and love en vieille-ville?

Parmi les curiosités de la vie des Genevois, celle relative au logement atteint des sommets qui défient l'imagination !

Cas de figure exemplaire au no.35 de la place du Bourg-de-Four, avec un changement d'affectation de locaux commerciaux en établissement public (bar) qui décroche, haut la main, la palme de l'extravagance !

Quand bien même l'importance des nuisances nocturnes est-elle connue dans la vieille ville, propriétaire, régie et gérants n'ont pas hésité à fomenter l'impensable. À force de ramer à contre-courant de l'éthique et du bon sens le plus élémentaire, ils sont parvenus à engendrer un chaos inextricable, au grand dam de tous et de toutes, mais surtout des habitants de l'immeuble et du voisinage.

Un grand philosophe Indien nous l'explique : le premier pas est aussi le dernier pas. Nous résumerons donc cet imbroglio par l'exposé du premier acte. Pour le reste, seul Kafka pourrait adéquatement décrire la folle complexité des méandres de notre fière administration.

Ce n'est un secret pour personne, les isolations des vieilles bâtisses sont souvent très mauvaises et difficiles à améliorer - coûteuses en réalité. Dans notre vieil immeuble, peu luxueux (sans chauffage, sans double vitrage), nous entendons nos voisins tousser, les bruits du dehors comme ceux du dedans. Un minimum de savoir-vivre et de respect d'autrui s'instaurerait naturellement, question d'équilibre. Cette solidarité non écrite ajoutait un charme précieux au cachet du lieu historique.

Il semblait légitime de s'attendre à des travaux d'isolation lors de la transformation des locaux du rez-de-chaussée en bar. Pensez donc ! Au contraire, l'ancienne couche d'isolation fut purement et simplement enlevée !! Et ceci pour faire apparaître des poutres, le squelette de l'immeuble en

personne ! Au diable les voisins ! Adieu veaux, vaches, le précieux charme, la solidarité, la marquise et tout son tintouin. La messe est dite, amen, rideau !

Voilà, vous savez tout du premier acte de cette nouvelle extravagance immobilière. Notre enquête aura établi que le DCTI (son service des autorisations de construire en particulier) n'avait pas jugé utile de vérifier la conformité des travaux...

Vous doutez que de telles méthodes, stalinienne, s'appliquent aujourd'hui à Genève, en pleine crise du logement ? Apprenez que la réalité dépasse parfois la fiction...

Lasuite? Vous pouvez l'imaginer. Sinon, visitez notre blog <http://crisedulogementgeneve.blogspot.com/> et suivez la trace de notre passage en enfer jusqu'à la rédemption tant attendue. Heureusement qu'à Genève, *post tenebras lux!* Thierry Gaillard



La mère royaume l'avait prédit : les fantômes des savoyards reviendront si l'on y prend pas garde!

il était une fois dans la vieille-ville de genève

Le cœur de la cité de Genève se situe dans la vieille ville. Remplie d'histoire, chaque **petite ruelle, chaque coin de rue témoigne d'un évènement culturel, économique, politique, etc.**

Il est normal et cela nous réjouit énormément d'avoir autour de nous des commerçants pour animer le quartier avec de jolies terrasses et vitrines. Mais tout se gâte à la tombée de la nuit, les bistrotts deviennent bars discothèques. La musique de discothèque, inappropriée pour le cadre, car il est clair quelle est très propice à des nuisances sonores importantes. On se demande comment les autorités, qui connaissent depuis de nombreuses années le problème, attribuent encore des licences pour ce type de commerce en vieille ville ? Cela ne fait que créer des tensions entre habitants et commerçants, alors qu'on a, tous, les droits d'être là si on se respecte mutuellement. Mais en octroyant des licences de bars et sans un vrai contrôle de celles-ci, cette cité est la cible d'actes de vandalisme et nuisances.

De plus on nous dit que la police est débordée. Dernièrement, on a même pu lire dans la presse que des touristes, des expatriés, des locaux, des frontaliers, se font souvent agresser à des heures tardives ou au petit matin.

Néanmoins, cette situation avait déjà été signalée à nombreuses reprises, par exemple en 2004 où les autorités avaient déjà pris en compte des réclamations et avaient été chargées d'étudier la pétition contre les nuisances sonores. On évoquait déjà à l'époque les mêmes établissements qui posaient les mêmes problèmes alors qu'aujourd'hui peut-être certains se sont amplifiés. Certains propriétaires de ces locaux ont malgré tout continué à louer sans se soucier de l'impact sur la population.

Des bars qu'on avait fermé pour des dérapages graves ont quand même été ré-ouverts avec de nouveaux locataires sans qu'on vérifie doublement les nuisances qui peuvent en

découler pour les habitants.

Si on a une vision un peu plus globale, le phénomène de société actuelle est propice aux dérapages par les individus et par les fausses notes de crise économique qui retentissent de toutes parts dans le monde. Il est clair que les individus n'étant pas de marbre, écoliers et étudiants qui craignent pour leur avenir, travailleurs et employés de tous les secteurs économiques confondus qui vivent souvent des situations très stressantes dans leur travail et finalement employeurs désespérés de sauvegarder leur patrimoine font que tout ce petit monde se voit tenté de déraiper sous l'emprise de l'alcool et autres substances. Mais que font les autorités de contrôle ? Elles ont créé cette situation de dérapage par les autorisations attribuées mais elles ne sont pas toujours là pour canaliser les dégâts et prennent un temps interminable pour commencer à traiter un dossier.

De plus, certaines régies sont trop pressées de louer ou vendre des arcades commerciales sans toujours vérifier la conformité des installations de leurs locataires avant l'ouverture, ni tous les documents qu'elles reçoivent de ceux-ci. Quelques fois, manquant même des pages d'autorisation, elles ont quand même accordé les ouvertures.

Par ce qu'il faut quand même le dire, les habitants de la Vieille Ville, ne sont pas tous milliardaires. Très souvent nous avons des personnes qui ont acheté ou qui payent leurs loyers avec le fruit de leur travail. N'ont-ils pas le droit eux aussi d'être respectés ? Quel est le rôle que les régies doivent jouer dans ces débordements ? Elles ne peuvent pas seulement rester à encaisser des loyers mais doivent aussi aider à gérer des immeubles. Sinon à quoi servent-elles ? Imaginer alors les cas quand un local commercial appartient au propriétaire d'une régie. Les situations sont biaisées et comme elles favorisent la construction des nouveaux locaux ou habitations pour combler les pénuries actuelles de Genève, elles laissent passer certaines autorisations.

tapage nocturne et incivilités, le contrôle des établissements publics

Vous êtes très nombreux à exprimer votre inquiétude au sujet de la dégradation de la qualité de vie en Vieille-Ville. Aussi, nous tenions à vous tenir informés de l'évolution de ce dossier suivi de très près par le Comité de l'Association.

La «Pétition au Grand Conseil et au Conseil Municipal Contre les Incivilités et le Bruit dans la Vieille-Ville» a été déposée et nous avons été entendus par les commissions des pétitions du Grand Conseil et du Conseil municipal au début du mois de novembre. Pour en savoir plus sur la Pétition vous pouvez consulter sur le site de notre association www.ahcvv.ch et le journal numéro 116 Été 2011 page 2.

Entre temps un membre du Comité de l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville a pu participer fin Août à une réunion organisée par Monsieur Metin Turker (Service du Commerce Département des Autorisations).

Cette première réunion réunissait commerçants, cafetiers et restaurateurs ainsi que notre ilotier Monsieur Brugger. Nous regrettons qu'à la suite de cette réunion le Service du Commerce n'ait pas distribué un PV.

Lors de cette réunion les propriétaires et gérants des bars/pubs ont été mis en garde.

Plus concrètement Monsieur Turker leur a rappelé qu'ils étaient responsables des attroupements à l'extérieur de leurs établissements, qu'ils ne devaient servir que les clients attablés et qu'ils devaient veiller au calme du voisinage.

Monsieur Turker a aussi prévenu que le Service de la Protection contre le Bruit et les Rayons non-ionisants (SPBR) effectuerait des tests. Une série de tests vient d'être effectuée et l'AHCVV attend les résultats de ces tests.

Il est important de savoir que le Service du Commerce, qui gère les autorisations d'exploitation des établissements publics appuie ses décisions concernant les bars sur la Loi sur la Restauration, le Débit de Boissons et l'Hébergement (LRDBH).

Nous vous invitons à la consulter

(<http://www.hem-ge.ch/lrdbh.pdf>) et attirons votre attention sur les articles 2, 6, 18, 22. Il est intéressant de noter que le LRDBH stipule (article 2) que le but de cette loi est «d'assurer qu'aucun établissement qui lui est soumis ne soit susceptible de troubler l'ordre public, en particulier la tranquillité, la santé et la moralité publiques.. ». Ces lois doivent être appliquées sans exceptions.

Malheureusement dans un échange avec le Service du Commerce, son directeur nous a informés que «le maintien de l'ordre public reste une compétence régaliennne de la Police et non du Service du Commerce», alors que la source des problèmes nocturnes est bien les autorisations d'ouverture au-delà de minuit et le non-respect de l'environnement.

D'autre part l'AHCVV a reçu un questionnaire intitulé « Diagnostic de quartier du Centre et de la Vieille-Ville ». Ce questionnaire sera utilisé par les deux magistrats qui viendront en Vieille-Ville prochainement pour dialoguer avec la population. Nous avons profité de ce questionnaire pour soulever entre autres les problèmes d'incivilités, circulation, parking, tapage nocturne... Nous avons à nouveau dénoncé les excès des bars aux horaires incompatibles avec une vie de quartier qui se veut conviviale mais où le droit au sommeil des habitants est respecté. Il suffit de voir les hordes bruyantes qui montent en Vieille-Ville après minuit (heure de la fermeture des bars des autres quartiers) pour s'installer, verre à la main, dans nos rues pour comprendre que le calme ne reviendra qu'avec une diminution des incivilités lorsque nos autorités appliqueront les Lois.

Ce que chacun peut faire pour que les choses changent : Les statistiques étant brandies à chaque occasion par les autorités, il est d'une extrême importance d'appeler le 117 dès que nécessaire - il faut souvent insister ou passer l'appel pour « urgent » - pour dénoncer les incivilités. Aussi faire une déposition/dénonciation au poste de police et écrire à Monsieur Turker.

Si vous avez des problèmes de nuisances en Vieille Ville n'hésitez pas à vous adresser aux services suivants :

Office de l'environnement
Chemin de la Gravière 6
1227 Les Acacias
Tel : 022 546 76 00
Alberto.susini@etat.ge.ch

Police :
l'îlotier M. Brugger
Tel : 022 427 81 11
yves.brugger@police.ge.ch

Service du Commerce
M. Metin Turker
Tel : 022 388 39 39
Metin.turker@etat.ge.ch

internet: www.ahcvv.ch

e-mail: journal@ahcvv.ch

adresse: ahcvv
1204 genève

Promenade du dimanche place franz liszt

De son vivant déjà, Franz Liszt, compositeur, pianiste virtuose, professeur, était ce qu'on appellerait de nos jours, une star, une vedette. Il a fait un séjour d'environ deux ans entre 1835 et 1836 dans notre ville, offrant au Conservatoire de musique une année de cours gratuits et vivant de cours privés. Proche de la maison où il a vécu, une place de Genève lui est consacrée, située au croisement de la rue Etienne-Dumont, anciennement rue des Belles-Filles, de la Promenade de Saint-Antoine, de la rue Saint-Victor, de la rue Beauregard et de la rue Tabazan.



Vous ne vous rendez pas compte probablement qu'il s'agit d'une place car actuellement celle-ci sert plutôt de parking à motos et scooters. Je trouve cela extrêmement dommageable, d'une part, parce que cela n'honore pas vraiment la mémoire du grand compositeur romantique, d'autre part parce que ce parking défigure ce lieu bordé de magnifiques immeubles et de la dernière débridée de Genève encore intacte, qu'un tilleul y prospère et qu'il est entouré d'un vétuste et charmant banc de pierre.

Ne serait-il pas enfin le moment de déplacer ces engins sous le pont Saint-Victor, le long du trottoir bordant le Boulevard Jacques Dalcroze, peu fréquenté et de redonner ainsi à cet espace sa vocation de place ? Cela permettrait de réaliser facilement, concrètement, durablement et à faible coût, l'objectif si souvent entendu de la bouche de nos édiles, d'embellir notre ville.

4, rue saint-victor

Le magnifique immeuble de la fin du 19^e siècle, qui, il faut l'avouer, avait été très mal entretenu pendant des décennies, vient d'être rénové. Ces travaux ont certainement été très coûteux, étant donné que le bâtiment a dû être stabilisé, ayant été construit à cheval sur des fortifications et des remblais, et que le nouveau propriétaire y a construit de nouveaux appartements dans les combles et y a installé un ascenseur. Aujourd'hui, seules les arcades sont occupées. Mais le coût de ces travaux justifient-ils que les appartements soient mis en vente à des prix abusifs, en effet, le bruit court qu'ils se situeraient aux alentours des 10 mio l'appartement !



12-14, rue étienne-dumont

Dans un immeuble de logement, au cours des ans, plusieurs appartements ont été transformés

en bureaux. Une puis deux arcades contiguës sont devenues des sortes de galeries louées à la semaine. In fine, les étages ont été transformés en appartements à louer meublés à la semaine ou au mois. « Nest living concept accomodation » vous propose des résidences meublées de haut standing à louer sur le court terme. Vous trouverez tous les détails, surfaces, plans, ameublement etc. et prix sur l'internet. Par exemple, le studio de 40 m2 est loué à la semaine 1 700.- et au mois

4 500.-, l'appartement dit « standard » lui 2 100.-/semaine et 7 000.-/mois. Enfin, le « spacious » de 160 m2, vaut, lui, 4000.-/semaine et 12 000.-/mois. C'est édifiant. Une façon pour des propriétaires qui ne vivent pas ici de faire beaucoup d'argent avec des gens de passage.

25, place du bourg-de-four

Une minuscule arcade que nous croyions enfin être occupée. En réalité, on n'y trouve ni vendeur ni acheteur. Seule la vitrine de La Perla montre quelques rares vêtements pour enfants pour faire semblant ! Est-ce cela une activité ouverte sur la rue (cf. Le PUS)

place de la tour de boël

Une nouvelle mode : recouvrir les vitrines d'une peinture faisant miroir, comme à la rue Chausse Coqs. Cela permet de cacher les activités qui se déroulent derrière, comme des bureaux. C'est ce qui est arrivé à l'ancienne Galerie Fallet. Et pourtant on croyait que le département concerné de la Ville de Genève était très pointilleux sur l'affectation des arcades. On n'y comprend plus rien.

25, grand-rue

A côté du joli magasin Scènes d'intérieurs, depuis longtemps déjà, une vitrine est totalement obturée par une publicité pour l'Hôtel-des-Armures. Il paraît que cette arcade sert de dépôt pour l'hôtel en question. Nous n'en connaissons pas le prix. Mais est-ce normal et légal qu'une arcade sur la rue que l'on voudrait animée soit ainsi inutilisable et inutilisée par un commerce ?

Si la rue de la Cité semble reprendre un peu de vie, avec des artisans qui travaillent et vendent leur marchandise à la vue des passants, comme la Maroquinerie du Molard et le bottier sur mesure, même s'il s'agit d'articles de luxe, cela ne vaut-il pas mille fois mieux qu'une arcade constamment fermée ?

Nous nous étonnons que les antiquaires, galeristes et autres boutiques qui s'étaient manifestés il y a quelques années en collant des affichettes sur leurs vitrines dénonçant la mort de la Vieille-Ville, n'aient pas réagi. Alors à notre tour de le faire, de dire notre indignation devant ce changement d'affectation inacceptable dans un quartier touristique et de demander à nos autorités de prendre des mesures.

as

bastions de st-antoine, que ne se passe-t-il-point?

Alors que nous attendons toujours une réponse à nos suggestions pour le futur aménagement du Bastion de Saint-Antoine, nous demandons s'il ne serait pas plus judicieux de proposer aux défenseurs du patrimoine et de la nature de procéder au classement de ce site ? En effet des plantes et buissons sauvages d'une très grande rareté ont poussé depuis la mise en place des barrières provisoires. Une faune d'insectes s'est à nouveau installée, alors que l'on croyait ces espèces perdues à tout jamais. Nous avons estimé qu'il était de notre devoir de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection de ce patrimoine unique en Suisse et en Europe. On a observé des cars de touristes s'arrêter pour immortaliser ce joyau unique au monde.

rj



Les indignés aux bastions

Depuis la mi-octobre, les indignés de Genève se sont installés au parc des Bastions en face du Mur des Réformateurs. Ils sont une trentaine à avoir planté leurs tentes pour manifester leur soutien et leur solidarité avec toutes celles et ceux qui manifestent dans le monde entier contre l'écart grandissant entre les très riches et les très pauvres, le traitement fait aux sans-papiers, aux émigrés, aux roms, la course au *au toujours plus*,



à la compétition, à la dictature des marchés financiers et jusqu'aux acquis des retraités. Les jeunes ont de plus en plus de peine à trouver un emploi correspondant à leur formation. Le chômage est loin de retomber. Enfin la crise du logement qui est très loin de diminuer.

A ce propos, il faut rappeler que deux

les bornes arrivent!



Nous venons d'apprendre que la Conseillère d'Etat Madame Michèle Kunzler aurait donné l'ordre au Conseil administratif de la Ville de procéder à la pose des 3 bornes dans la Vieille-Ville ! Le principal but est d'empêcher la circulation abusive nocturne. Bien qu'interdite dès 20.00 heures, les abus sont permanents. Les amendes n'y font rien.

Le système qui sera installé permettra aux résidents d'accéder dans le quartier pour transporter une personne à mobilité réduite. Cela fait des années que l'AHCVV demande que ces bornes soient installées sans succès. Nos autorités municipales étaient d'accord de les mettre en place à la seule condition que les commerçants soient d'accord. Alors que toutes les Villes d'Europe, même en Valais ont installé des bornes la Vieille-Ville de Genève attendait.

rj

immeubles non habités au Bourg-de-Four sont toujours vides. L'immeuble situé au-dessus de la Clémence est vide de logement. Que le 1^{er} étage soit réservé au vestiaire du personnel, au bureau et à l'espace de stockage du café, cela paraît normal, mais que l'étage au-dessus abrite le bureau d'un autre restaurant de la place, non. Pour tromper le monde ou animer la façade, les fenêtres sont éclairées la nuit et des géraniums naturels ou en plastique les décorent. Il reste 3 étages qui pourraient accueillir des jeunes en formation.

Un peu plus loin au-dessus de l'ancienne boulangerie Péclard on retrouve le même schéma à la différence qu'à chaque étage, selon les étiquettes, visibles à l'entrée, indiquent que l'immeuble est entièrement habité. Nos observateurs nous indiquent que les appartements semblent être vides. Le soir les fenêtres s'allument ensemble pour faire croire le contraire. Il faut savoir que le propriétaire de cet immeuble s'était engagé à accueillir des étudiants. C'était à l'époque où la famille Péclard fermait sa boulangerie. A vue de nez ces deux immeubles pourraient abriter une bonne douzaine de jeunes à des prix de loyers bon marché. Ceci est un modeste exemple parmi les trop nombreux sujets qui provoquent l'indignation de notre jeunesse. Pas étonnant qu'ils ne fassent pas confiance aux autorités politiques et qu'ils choisissent de nous le montrer aux Bastions. Nous allons reprendre notre combat pour que ces deux immeubles soient ouverts aux logements.

rj

ESCALADE 2011

La chapelle de la Pélisserie est située au cœur de la Vieille Ville de Genève et par conséquent au centre de la fête de l'Escalade.

A cette occasion l'église sera ouverte pendant toute la semaine et les visiteurs pourront partager une page de l'histoire de Genève sous la forme d'une exposition présentant «Les débuts de la Croix Rouge et son enracinement spirituel». Il s'agit de la reprise de l'exposition de l'an passé dont la documentation a été enrichie.

Les personnes intéressées pourront bien sûr visiter la chapelle.

Le programme pour l'ouverture de la chapelle se présente ainsi:

du lundi 5 au vendredi 9 décembre :

de 9h à 11h., et de 16h.30 à 19h.

samedi 10 : de 14h. à 21h.

dimanche 11 : de 14h. à 16h.

De plus un concert «animé» donné par l'orchestre «Condite Orchestra» est programmé pour :le 10 décembre à 18h.

Il s'agit d'un orchestre formé par des étudiants, jeunes musiciens-acteurs des conservatoires lémaniques. Ils présenteront des œuvres de Brahms, Chostakovitch, Lully, Marini, Rameau et Vivaldi.

Chacun est invité à faire connaissance avec cette chapelle, située au n° 20, rue de la Pélisserie.

Site internet www.eglispelisserie.ch

DÉCO COLO RENO

Décoration, rénovation, peinture, rafraîchissement d'appartement

Décoration d'intérieur

Nettoyage

Carrelage

Tapisserie

Peinture

Sols, parquets

Lissage plâtre

Boiseries

Travail propre et soigné,

Genève et alentours.

Travail personnalisé, prix attractifs.

Téléphone: 076 268 36 35

decocoloreno@gmail.com

200e anniversaire de la naissance de Franz Liszt

22 Octobre 1811-22octobre 2011

Franz Liszt âgé de 23 ans, habitait en Suisse en 1835, année de la mise en service du Conservatoire de Genève.

C'est l'époque de sa liaison avec la comtesse d'Agoult. Liszt avait quitté Paris où il avait une grande réputation de virtuose pour faire un voyage en Suisse. La comtesse d'Agoult a quitté Paris, son mari et sa famille pour rejoindre Franz Liszt à Berne accompagnée de sa mère la comtesse de Flavigny,

De Berne le couple vint habiter à Genève dans un appartement de la rue Beauregard. Le couple fut très bien accueilli par la société genevoise, se liant vite d'amitié avec le célèbre botaniste de Candolle et l'érudit historien Sismondi.



à celle des poètes et des philosophes dans l'estime des hommes. Effort utile à une époque pas très éloignée de celle où le terme : « les musiciens » avait quelque chose de dédaigneux, où le chef d'orchestre arrachait couramment l'instrument et l'archet des mains du premier violon pour les lui casser sur le dos, et où les auteurs eux-mêmes, quelque célèbres qu'ils fussent, n'avaient pas le prestige des compositeurs des XIX et XXe siècles.

Les concerts donnés par Liszt à Genève sont conformes à la mode du temps : partie de piano du septuor de Hummel, concerto de Weber, morceaux à quatre pianos avec Wolff, Hermann, Bonoldi; «pot-pourri» de thèmes d'opéras à 4 ou 6 mains! etc...

« Cette époque de deux années, fut pour le Conservatoire de Genève l'occasion glorieuse d'avoir Liszt comme professeur de piano, est aussi, pour le monde musical et artistique, et pour le public en général, une période des plus intéressantes dans l'évolution du grand artiste et dans celle de l'homme : d'enfant gâté des salons il devient homme, sa liaison avec la comtesse d'Agoult (en littérature Daniel Stern) s'affirme et se consolide, elle durera trois ans encore, chez Georges Sand à Nohant, puis en Italie; ils ont trois enfants, dont Cosima née à Côme qui épousera Richard Wagner en 1857.

C'est aussi la période d'éclosion du compositeur devant la beauté de la nature; c'est encore l'affirmation de son talent incontesté de virtuose. Enfin déjà l'on sent s'ouvrir généreusement le cœur qui, à Genève, refuse un traitement de professeur, qui bientôt, en 1839, offre lui-même la somme considérable nécessaire au monument de Beethoven à Bonn, et qui plus tard sera pour Wagner un père plein de large bienveillance et de générosité illimitée.

Il est réconfortant, au seuil d'une vie si brillante, déjà enivrante de succès de toute sorte, de voir combien, près d'une intelligence très haute et d'un génie d'instrumentiste sans égal, le caractère de Liszt était large et beau, et combien son âme était dépourvue de toute mesquinerie, de tout orgueil, de toute vanité inutile et sans noblesse. Exemple rare et précieux, à contempler avec respect et admiration, belle figure sereine et bienveillante, restée calme et lumineuse au sein des triomphes, au sommet de la gloire et au seuil de l'immortalité! »

C'est ainsi que s'exprima Jean Bartholoni (1880-1937) dans une plaquette disponible dans la librairie de l'université de Toronto collection Robarts

S'intéressant au conservatoire qui allait s'ouvrir, Liszt offrit à François Bartholoni d'y professer le piano à la seule condition de ne recevoir aucun appointement !

Liszt partagea les classes de piano avec Pierre Wolff, pianiste genevois de talent, ami de Liszt et de Chopin, et avec son jeune élève Heermann, qui l'avait suivi. Chacun avait une dizaine d'élèves. Les cours commencèrent le 9 novembre 1835, mais dès janvier 1836 Wolff démissionna, engagé en Russie. Liszt et Heermann donnèrent donc toutes les leçons de piano; le premier examen eut lieu le 12 avril 1836. Le Conservatoire de Genève posséda le cahier de notes du jeune maître; pour une élève douée sans doute de plus de beauté que de talent, il écrivit simplement : « Beaux yeux ».

Dès son entrée, Liszt avait proposé une méthode de piano qu'il devait écrire et dédier au Conservatoire. Celui-ci accepta avec reconnaissance, avança les frais d'édition, et au bout des trois ans, demandés par Liszt pour ce travail, devait se trouver en possession d'un document d'une immense utilité et d'une grande valeur instructive, si tout eût marché normalement.

Malheureusement, quand après le départ du célèbre pianiste, on s'informa à Lyon, où se faisait la gravure, de l'état d'avancement des planches, on apprit avec horreur que celles-ci, mises au mont-de-piété par l'indélicat graveur, avaient été détruites, et aucune trace de cet intéressant ouvrage n'est parvenue jusqu'à nous.

Dans la vie du maître, cette période genevoise est celle est celle de l'éclosion du talent de compositeur venant s'ajouter au génie du pianiste. Les trois volumes de l'Album d'un voyageur sont inspirés des paysages suisses. De ces trois séries : Impressions et poésies, Fleurs mélodiques des Alpes et Paraphrases, la dernière fut supprimée lorsque ces pièces furent retravaillées et rééditées. C'est aussi l'époque des « fantaisies » d'opéras, démodées depuis, tandis que certaines pages de l'Album d'un voyageur sont restées charmantes.

De Genève datent aussi les articles de la Gazette musicale de 1835 :

«De la situation des artistes», où l'écrivain réclame pour les musiciens une place égale

boutique béa novelli rue de la cité 9

Bea Novelli est une gracieuse jeune femme d'origine italienne, sa féminité est sans conteste l'héritage d'une formation de danse classique, abord direct et efficace. Elle me reçoit dans son nouvel espace, 9 rue de la Cité, conçu et décoré par ses soins, le classicisme bicolore noir/blanc met en valeur les modèles exposés, à prendre directement en main avant de les essayer. J'ai pu y découvrir et apprécier la finition «talon à coda».

Si la rue des Chaudronniers lui tient à cœur, Bea Novelli a souhaité se rapprocher des rues Basses avec la proximité des boutiques haut de gamme, elle est soucieuse des besoins de ses clientes toujours reçues avec grande attention: macarons et coupe de champagne vous seront offerts lors de l'essayage et l'achat des créations allant du mocassin à l'escarpin, fabriqués en Italie suivant ses propres directives.

Que ce soit le basique ou la dernière tendance, chaque chaussure est pièce unique, assortie à un sac de même couleur. Et si vous souhaitez

la personnalisation, avec un léger supplément vous l'obtiendrez. L'espace de la rue des Chaudronniers se transforme en «outlet» quasi indispensable actuellement pour que chaque cliente puisse s'accorder le plaisir de s'offrir la création Novelli, si les 2 collections annuelles dépassent son budget. Etre en accord avec soi-même, bien dans ses pieds, c'est le credo de la créatrice.



Que vous trottiez sur des échasses ou que vous cavalliez à plat: il y a un passage obligé chez Bea NOVELLI.

nf

arturo belli

Le lancement, avec succès et en avant-première, de cette manufacture de souliers de luxe et sur-mesure, vient d'avoir lieu à la rue de la Cité, en Vieille-Ville, en octobre dernier.

La réputation de cette artère, va-t-elle bientôt égaler sa forme montante ? L'ouverture de deux espaces dédiés aux pieds de ces dames et de ces messieurs, va ranimer bien agréablement ce passage obligé des rues Basses vers Bourg-de-Four.

Merci à Tony Giglio, Lauréat du Prix de l'Audace 2009, lanceur de la marque Arturo Belli, de l'avoir choisi pour y installer sa boutique.

Formes de base déclinées en treize modèles, procédé spécial de prise de

mesures, peausses en plusieurs couleurs, surpiquées à la main, le tout confectionné dans la Manufacture de Carouge, sans oublier les embauchoirs personnalisés, vous voilà chaussés avec un modèle d'Exception !

Ces souliers de rêve nécessitent un entretien régulier, ne l'oubliez pas: des trousseaux d'entretien sont souhaitables et si vous êtes novices, un cours d'entretien vous sera proposé.

Les souliers de luxe grâce à la beauté du geste et au savoir-faire de l'artisan, assurent la pérennité de ces métiers d'art qui font encore partie de notre patrimoine genevois.

Manufacture de Souliers Belli, Boutique 19 rue de la Cité, 1204 Genève

nf

astor-film lounge

Opéras, Films, Cocktails et Champagne à l'appui, j'en passe et des meilleures..., voici ce que vous êtes invités à découvrir si ce n'est déjà fait, dans cet ancien cinéma que vous connaissiez, sans doute au 17 rue de la Corratierie.

- Chaque mois, depuis Covent Garden à Londres, les coloratures aériennes
- des opéras passion et des ballets prestigieux pleins de charme.
- Chaque mercredi, une nouvelle projection pour découvrir, dans un confort ***** le dernier né de l'univers cinématographique.

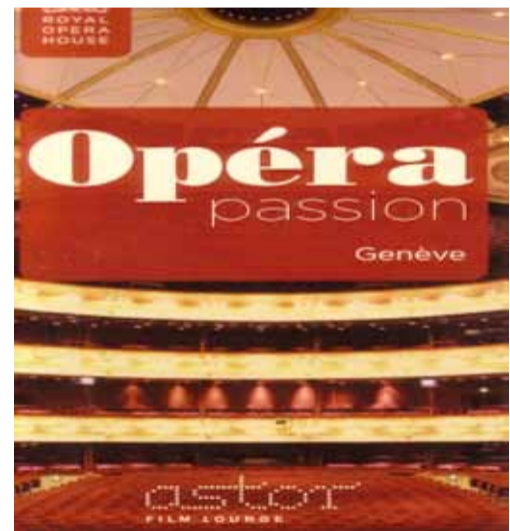
Les responsables de cette nouvelle formule dont le succès s'est déjà avéré en Europe, sont Simone Jenni et Jean-Pierre Grey, grands professionnels de longue date qui travaillent main dans la main, pour le plaisir d'offrir à leur public, les programmations haut de gamme dont ils ont l'exclusivité de présentation.

Ambiance feutrée, acoustique parfaite, fauteuils douilletts... grignotage d'amuse-bouche à la demande à un personnel déférent et attentif, que du BONHEUR ! ASTOR, Film Lounge

tél 022 566 11 00

www.astor-film lounge.ch nf

nf



l'art chinois du Thé

BONJOUR / BONSOIR

Gongfu Cha, l'Art Chinois du Thé!

Merci à Tana de nous avoir confié ses secrets de dégustation :

le thé bleu, très féminin, en début ou fin de soirée,

le thé blanc en fin de soirée dans le calme et la douceur,

le thé vert pour le petit « coup de pouce », Tana Azzam, originaire de Mongolie, vit à Genève depuis 20 ans. C'est parce qu'elle aime ceux qui y vivent qu'elle a souhaité leur faire découvrir l'art chinois du thé dans un univers où magie et découverte en sont les maîtres mots. Des ateliers de dégustation sont proposés régulièrement pour se familiariser avec les modes d'infusion sensiblement différents de ceux pratiqués en Occident.

Laissez-vous tenter en dégustant les meilleurs thés de Chine aux senteurs et saveurs incomparables, par cette initiation à la dégustation. Préparer le thé pour Tana, c'est une véritable passion... Telle une calligraphie, le rituel et la gestuelle se déroulent avec la concentration acquise par la pratique de la méditation, lui permettant de transmettre, avec simplicité et convivialité, cet art ancestral chinois.

Que ce soit au déjeuner avec des gourmandises salées, soit à l'heure du thé avec des petits gâteaux, Bonjour/Bonsoir vous ouvre les portes d'un lieu propice à se ressourcer à l'écart du stress ambiant tout en respectant les traditions

le thé rouge, à votre choix

BONJOUR / BONSOIR

59 rue du Stand Genève

nf

Fondée en 1980, l'AHCVV a pour but de défendre la qualité de la vie. Nous intervenons dans les domaines de l'habitat, de la circulation, de l'environnement urbain et de l'animation culturelle. Si vous voulez nous aider à défendre les intérêts des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, merci de remplir ce bulletin d'adhésion et de l'adresser à:

AHCVV 1204 Genève

BULLETIN D'ADHÉSION

JE DÉSIRES DEVENIR

MEMBRE DE L'AHCVV

Cotisation 2011: individuel Fr. 40.- famille Fr. 50.- apprentis, étudiants Fr. 20.- CCP 12-8533-8

NOM:
 Prénom:
 Adresse:
 E-mail:@.....